



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2019

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 15
Membres électeurs votants : 33
Vote : - Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2019/06

PROJET DE COOPÉRATION ENTRE L'OFFICE DE L'EAU ET LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE —
STRUCTURATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-2090/SG/DRECV du 28 mai 2019 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

VALIDE le projet de coopération entre l'Office de l'eau et la République de Maurice concernant notamment la contribution de l'Office de l'Eau de La Réunion à la structuration de l'observatoire de l'eau de l'Ile Maurice et de Rodrigue.

Saint-Denis, le 17 juil 2019

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,